

Syndicat des Personnels
Administratifs des
Services Extérieurs de
l'Education Nationale

Montreuil, le 20 janvier 2020

Lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale



6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX Email: spaseen@fo-fnecfp.fr Site: https://spaseenfo.fr Monsieur le ministre,

Vous avez annoncé à tous les personnels enseignants et chercheurs de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur une enveloppe de 500 millions d'euros de revalorisation de leurs salaires, dès 2021, dans le cadre du projet de réforme des retraites, et ce pour soi-disant leur éviter une perte importante de pension, qui serait dû à la faiblesse de leur régime indemnitaire.

Les personnels administratifs et techniques de votre ministère reçoivent cette annonce comme une provocation à un moment où nos structures, nos missions, nos postes et nos statuts n'ont jamais autant été menacés.

Une fois de plus, vous nous exprimez votre mépris en occultant la réalité des conditions de travail et des salaires des personnels non enseignants de notre administration.

- La territorialisation de l'Éducation nationale vous permet de préparer les mutualisations de services dans le but de supprimer des postes et de faire du Recteur de région académique le seul interlocuteur des présidents et des préfets de région.
- Les suppressions et redéploiements de postes administratifs à la rentrée 2020 ne font qu'augmenter, encore une fois, la charge de travail des personnels avec des missions supplémentaires qui déconnectent encore plus le grade de l'emploi.
- La loi de transformation de la Fonction publique démantèle nos carrières par le recrutement accru de contractuels au détriment des recrutements statutaires. C'est la fin des garanties et protections collectives : fin des CAP, suppression des CHSCT... C'est la consécration de l'individualisation des carrières et des salaires.
- La réforme du BAC n'impacte pas seulement les enseignants et les élèves mais aussi les personnels de l'administration de l'Éducation nationale en déplaçant les missions des services déconcentrés vers les EPLE, notamment par la généralisation du contrôle continu commun (E3C), sans moyens supplémentaires. Les personnels administratifs subissent déjà des dysfonctionnements liés à des défauts d'organisation et de moyens.

Comme le projet de réforme des retraites, toutes ces réformes se mettent en œuvre à marche forcée, malgré l'opposition toujours majoritaire et parfois unanime des représentants de l'ensemble des catégories. Depuis des mois vous restez sourd aux revendications des personnels.

Et vous décidez de n'augmenter les salaires que d'une partie des personnels de votre ministère, alors que PPCR a bloqué et freiné les carrières de nombreux agents!

Alors que l'augmentation du SMIC fait passer, à nouveau, les personnels de catégorie C en début de carrière, en dessous de celui-ci. Alors même que le ministre de l'Action et des comptes publics parle du gel du point d'indice jusqu'en 2022!

Comment du coup croire le gouvernement quand celui-ci veut mettre en place une retraite par points, qui « permettrait » des meilleures pensions aux salariés du public comme du privé ? Au contraire, il est évident que la valeur du point retraite s'adaptera, comme le point d'indice, aux exigences de réduction des dépenses publiques.

Le dernier bilan social du ministère de l'Education nationale est pourtant clair : il met en lumière la faiblesse des régimes indemnitaires des personnels non-enseignants de toute catégorie, en comparaison de ceux des autres ministères, avec en plus des disparités très importantes entre académies.

A la fin du mois de juin dernier, vous avez exprimé votre reconnaissance envers les personnels administratifs et techniques des EPLE et services académiques.

Pour le SPASEEN-FO, cette reconnaissance ne peut se limiter à de simples mots ou à un exercice audiovisuel, parce que les personnels attendent des actes forts pour satisfaire leurs revendications :

- La revalorisation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice gelé depuis 2010,
- L'arrêt immédiat des suppressions de postes et la création des postes à hauteur des besoins,
- Le retrait de la loi de transformation de la Fonction publique,
- La titularisation de tous les contractuels.
- Le maintien des services publics nationaux et le refus de toute mutualisation,
- Le refus de la fusion des académies de Caen et Rouen, véritable laboratoire d'essai, avant application aux autres académies- Non aux régions académiques
- Un véritable plan de revalorisation des carrières, contrairement à PPCR,
- Maintien de nos droits à congés et temps de travail- Non à leur remise en cause ;
- Maintien du code des pensions civiles- Non à la retraite à points.

Monsieur le Ministre, l'urgence est là. Vos ambitions ne doivent porter que sur l'amélioration de nos conditions de travail, sur la revalorisation de nos carrières et de nos salaires.

La grève se poursuit, les personnels ne veulent rien lâcher.

Faire céder le gouvernement sur les retraites ouvrirait la voie à la satisfaction de toutes revendications : le retrait de la loi sur la transformation de la Fonction publique et notamment de la rupture conventionnelle, l'ouverture de négociation sur la grille indiciaire et la création de postes !!

